



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Point de situation sanitaire dans les Landes

Mont-de-Marsan, le 7 juillet 2021

Grâce au plan d'action mis en place par la préfecture et l'ARS et aux efforts des landaises et landais, la situation sanitaire dans les Landes reste stable. Cette situation permet le passage du département dans la dernière phase de déconfinement, accompagné toutefois de la prolongation de certaines mesures. Par ailleurs, toutes les personnes qui ne sont pas vaccinées sont invitées à le faire dans les meilleurs délais en utilisant les nombreuses possibilités à leur disposition dans le département.

La situation sanitaire dans le département des Landes est stable : le taux d'incidence, au cours des dix derniers jours, a oscillé autour de 50 cas pour 100 000 habitants (valeur basse à 48 et valeur haute à 57). La situation sanitaire est contenue par les mesures prises dans le cadre du plan d'action départemental mis en place début juin puis renforcé depuis le 30 juin.

Néanmoins, la situation du département reste atypique puisque le taux d'incidence est à un niveau supérieur au taux national (24,1), et au taux de Nouvelle-Aquitaine (19,8) et compte tenu de la proportion du variant Delta (cf ci-dessous).

Le nombre de clusters reste stable depuis le 30 juin avec 7 clusters toujours sous surveillance dans le département, dont 5 concernent des entreprises et 2 le secteur santé-social. Ces clusters concernent des personnes infectées par le variant Delta, ils sont à fort niveau de positivité et incitent à la plus grande vigilance.

La circulation du variant Delta, présent dans les clusters et sur l'ensemble du département, s'intensifie avec un niveau de pénétration de 82 % des tests criblés pour la semaine du 21 au 26 juin et 85 % pour la semaine du 28 juin au 2 juillet. Les formes graves restent modérées : au 5 juillet, 4 personnes sont en service de réanimation (2 le 30 juin).

L'ARS indique qu'une vigilance doit être maintenue afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et soulager le système hospitalier, surtout au regard des allègements des mesures sanitaires et du faible niveau d'immunité collective de la région Nouvelle-Aquitaine comparativement à d'autres régions.

Cette stabilité permet au département des Landes de passer dans la dernière étape d'allègement des restrictions, entrée en vigueur le 30 juin sur le territoire national. Toutefois pour conforter la situation sanitaire, certaines mesures sont prolongées, par arrêté préfectoral, jusqu'au 21 juillet inclus :

- Maintien de l'interdiction des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public mettant en présence de manière simultanée plus de vingt personnes
- Maintien de l'interdiction des festivals de plein air et des événements (spectacles, concerts...) avec du public debout et dans les établissements recevant du public
- Maintien de la limite maximale de 5 000 personnes assises dans les établissements recevant du public

- Maintien de l'obligation du port du masque élargis aux zones à forte densité dans les communes les plus touristiques (cf annexe)
- Maintien de l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique et dans les espaces publics de plein air de certaines communes et interdiction également d'y diffuser de la musique amplifiée (cf annexe)

La préfecture des Landes et l'ARS invitent toutes les personnes non vaccinées à se faire vacciner, dans les centres de vaccination, auprès des pharmacies, de leur médecin généraliste ou auprès d'un cabinet infirmier. Des opérations ponctuelles sont également mises en place : bus de vaccination, opérations spécifiques en entreprise. À ce jour, 60 % des Landais ont reçu une première dose de vaccin, et 40 % ont un schéma vaccinal complet. Toutes mesures pour limiter la circulation virale, dans le cadre de situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés, doivent être appliquées.

## **Annexe : Listes des communes à forte densité de personnes**

- Aureilhan
- Azur
- Bias
- Biscarrosse
- Capbreton
- Dax
- Gastes
- Labenne
- Léon
- Linxe
- Lit-et-Mixe
- Messanges
- Mézos
- Mimizan
- Moliets et Maâ
- Mont-de-Marsan
- Ondres
- Parentis en Born
- Sainte-Eulalie-en-Born
- Saint-Julien-en-Born
- Saint-Paul-les-Dax
- Saint-Pierre-du-Mont
- Sanguinet
- Seignosse
- Soorts-Hossegor
- Soustons
- Tarnos
- Vielle-Saint-Girons
- Vieux-Boucau-les-Bains

### **Contacts presse:**

**Préfecture de Landes**  
**Tél : 05 58 06 72 49/06 32 63 68 82**  
samantha.benzin@landes.gouv.fr

**ARS Nouvelle-Aquitaine**  
**Tél : 06 65 24 84 60**  
ars-na-communication@ars.sante.fr